



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 18-2017

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

- titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Conseiller municipal de Saint-Lô

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Conseiller régional

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur modifiés du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô ;

Vu les candidatures de :

- Mme Malika CHERRIERE, pour la Région
- M. Jean-Claude BRAUD, pour le Département
- M. Loïc RENIMEL pour Saint-Lô Agglo
- M. François BRIERE, pour la ville de Saint-Lô

Vu le déroulement du vote à bulletins secrets,

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

Sont élus, à l'unanimité :

- 1^{ère} vice-présidente :
 - Mme Malika CHERRIERE, conseillère régionale,
- Autres vice-présidents :
 - M. Jean-Claude BRAUD, conseiller départemental,
 - M. Loïc RENIMEL, conseiller communautaire,
 - M. François BRIERE, maire de Saint-Lô.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

